



HAL
open science

Foncier agricole et enjeux environnementaux : de nouvelles tensions au niveau des exploitations agricoles pour la mise en oeuvre de la Trame Verte

F. Alavoine Mornas, Sabine Girard

► To cite this version:

F. Alavoine Mornas, Sabine Girard. Foncier agricole et enjeux environnementaux : de nouvelles tensions au niveau des exploitations agricoles pour la mise en oeuvre de la Trame Verte. *Le Foncier Agricole - Usages, tensions et régulations*, Jun 2014, Lyon, France. 16 p. hal-01118805

HAL Id: hal-01118805

<https://hal.science/hal-01118805>

Submitted on 20 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Foncier agricole et enjeux environnementaux : de nouvelles tensions au niveau des exploitations agricoles pour la mise en œuvre de la Trame Verte

Françoise Alavoine-Mornas, Sabine Girard

Irstea – Centre de Grenoble
Unité de Recherche Développement des Territoires Montagnards
2 rue de la Papeterie, BP 76
38402 – Saint Martin d’Hères cedex
francoise.alavoine-mornas@irstea.fr

Résumé

La mise en œuvre du dispositif de la Trame verte interroge les pratiques et les représentations des agriculteurs concernant les éléments semi-naturels de leurs exploitations. Une recherche effectuée sur la base d’une enquête auprès d’agriculteurs d’une vallée alpine française montre que la question foncière, dans ses multiples dimensions, influence les pratiques de gestion et d’entretien des agriculteurs sur les éléments semi-naturels. Il apparaît également que le contexte territorial périurbain influence les perceptions que les agriculteurs ont des continuités écologiques. Cette recherche suggère que la question foncière doit être prise en compte lors de la mise en œuvre de la Trame Verte à l’échelle des exploitations agricoles.

Mots clés

FONCIER, AGRICULTURE, PERIURBAIN, CORRIDORS BIOLOGIQUES, TRAME VERTE

Title

Farm land use and environmental issues : new pressure in farms to implement green veining

Abstract

The implementation of “Green Belt” public policy raises the question of farmers’ practices concerning semi-natural landscape features in their farms. Based on an enquiry among farmers located in a valley of French Alps, our research shows that land use is a factor of influence on farmers’ practices concerning management and upkeep of semi-natural features. The results also show that periurban context influences what farmers think about ecological continuities and biodiversity. Finally it concludes that farm land use should be taken into account when implementing “Green Belt” at the farm’s level.

Key words

LAND USE, AGRICULTURE, PERIURBAN, BIOLOGIC CORRIDORS, GREEN VEINING

Contexte et problématique

Les exploitations agricoles sont aujourd'hui de plus en plus confrontées à la montée en puissance des préoccupations environnementales de la société, relayées par les pouvoirs publics. La France, dans la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a décidé la mise en œuvre du dispositif de la Trame Verte et Bleue (TVB), outil de préservation de la biodiversité qui s'appuie sur l'écologie du paysage et vise à prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire. Ce dispositif interroge directement les pratiques des agriculteurs ainsi que leur capacité à préserver et gérer les éléments naturels et semi-naturels pouvant participer à cette trame écologique. De nombreux travaux affirment l'importance de l'agriculture sur le maintien de la biodiversité, insistant notamment sur les synergies possibles entre activité productive, entretien du paysage et préservation des habitats écologiques (Grashof-Bokdam et Van Langervelde, 2005 ; Le Roux et al., 2008).

La mise en œuvre de la Trame Verte questionne également les représentations que les agriculteurs se font des éléments semi-naturels présents sur leurs exploitations et, plus largement, de la « nature ». Divers travaux montrent en effet que l'engagement des agriculteurs dans des pratiques environnementales ne dépend pas seulement de considérations économiques (Thévenet et al., 2006) mais aussi de raisons telles que l'attachement aux lieux et aux pratiques traditionnelles, la reconnaissance de leur travail, ou encore le sentiment de protéger un bien commun.

Le dispositif de la Trame Verte a pour objectif de maintenir ou de restaurer des continuités écologiques notamment dans les espaces périurbains. Or le contexte périurbain génère des contraintes foncières particulières pour les agriculteurs. Les prix des terres agricoles, à l'achat comme à la location, atteignent des niveaux difficilement compatibles avec les possibilités financières des exploitants (Géniaux et Napoléone, 2007), qui adaptent leurs stratégies et peuvent être incités à la réalisation de la rente foncière. Par ailleurs, le développement urbain prend souvent la forme d'un étalement réalisé aux dépens des espaces agricoles. A titre indicatif, en Rhône-Alpes, les surfaces agricoles ont régressé de 6500 ha par an entre 2006 et 2009 alors que les sols artificialisés progressaient de 6000 ha par an en moyenne (Agreste Rhône-Alpes, 2010). Les agriculteurs périurbains sont ainsi confrontés à une concurrence pour l'usage des terres, en raison du développement d'utilisations non agricoles de l'espace : urbanisation résidentielle, zones d'activité, infrastructures de transports, usages de loisir... Les propriétaires fonciers, quant à eux, ont des pratiques diversifiées de gestion de leurs propriétés selon qu'il s'agit de terres agricoles ou boisées, mais aussi selon qu'ils privilégient une dimension patrimoniale ou productive de leur foncier, ou encore la valeur de leur capital (Guéringer, 2013). Les accords verbaux entre propriétaires fonciers et agriculteurs locataires sont largement répandus en contexte périurbain, ôtant aux agriculteurs la possibilité d'une vision de long terme sur leurs terres. En outre, dans les SCOT et les PLU, les enjeux agricoles ne sont pas toujours pleinement appréhendés et diagnostiqués (Germain, Thareau, 2010) et les choix de localisation des aménagements répondent souvent à une logique urbaine.

Dans un tel environnement, les agriculteurs adoptent des stratégies foncières fortement contraintes par les particularités du contexte périurbain (Léger, Alavoine-Mornas, 2013). Or, les stratégies foncières ne peuvent être dissociées de l'ensemble des projets concernant le système de production (Jarrige, 2004). Bien souvent l'ensemble des domaines de l'activité agricole sont impactés par des facteurs externes à l'exploitation et, notamment, par les spécificités des espaces périurbains. Nous formulons ainsi l'hypothèse que les contraintes

foncières engendrées par le contexte périurbain influencent la place et la fonction que les agriculteurs attribuent aux éléments semi-naturels dans leur exploitation.

Notre objectif est de comprendre comment la question foncière, dans ses différentes composantes, est appréhendée par les agriculteurs dans leurs pratiques de gestion et d'entretien des éléments semi-naturels, et en quoi celle-ci peut influencer sur les conditions de mise en œuvre de la Trame Verte à l'échelle des exploitations agricoles, problématique que nous étudions plus particulièrement en contexte périurbain.

Méthodologie

La recherche s'est appuyée sur une enquête auprès d'exploitants agricoles d'une vallée alpine confrontée à la périurbanisation et présentant des enjeux de préservation de la biodiversité¹. Le travail a nécessité préalablement de définir les éléments semi-naturels à prendre en compte dans l'étude.

1. La sélection des éléments semi-naturels pris en compte

La définition et l'identification des éléments constitutifs de la Trame Verte ne font pas consensus à l'heure actuelle dans la littérature. Nous nous concentrons ici sur les éléments du paysage pouvant constituer des voies de déplacement pour la faune et la flore et qui sont donc susceptibles de jouer le rôle de corridors biologiques, en favorisant les liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats de diverses espèces et en permettant ainsi la dispersion et la migration de ces espèces (COMOP TVB, 2010). Nous considérons qu'ils doivent présenter un caractère permanent (Plantureux et al., 2012), et qu'ils doivent faire l'objet d'une gestion relativement extensive. Ont ainsi été retenus : les prairies permanentes ne subissant pas de retournement pendant au moins 5 ans, les jachères, les bandes enherbées (ou bandes tampons), les bois, les haies et les arbres isolés. Ces éléments sont, sur le plan spatial, de nature surfacique, linéaire ou ponctuelle. Ils sont soit productifs, au sens où ils servent de support à une activité productive des exploitations agricoles, soit non productifs, c'est-à-dire n'ayant pas de rôle direct dans un atelier de production des exploitations.

2. Le terrain d'étude

Pour réaliser ce travail, nous avons conduit une enquête auprès d'agriculteurs du Grésivaudan, vallée de l'Isère en amont de Grenoble située entre les deux massifs montagneux de Chartreuse et de Belledonne. Sur le plan environnemental, le Grésivaudan présente des enjeux importants de biodiversité, notamment pour la circulation de la faune entre les massifs montagneux et, plus généralement, pour la préservation de la biodiversité dans des zones agricoles où subsistent encore de nombreux éléments naturels et semi-naturels du paysage (prairies permanentes, haies, arbres isolés, alpages...). Les exploitations agricoles y sont partagées entre la plaine et les coteaux, avec deux contextes territoriaux distincts :

- dans la plaine de l'Isère proprement dite, l'urbanisation résidentielle, les zones d'activité et les zones commerciales, les routes, autoroutes et voies ferrées, ainsi que le fleuve Isère, constituent des obstacles aux déplacements de la faune. L'espace agricole est fortement confronté aux problématiques périurbaines. On y trouve des cultures diversifiées : grandes cultures (notamment le maïs), nuciculture, arboriculture fruitière, maraîchage, prairies ;

¹ Ce travail s'insère dans le projet de recherche « Les réseaux écologiques en Rhône-Alpes, traductions dans les projets d'aménagement et mises à l'épreuve dans l'agriculture » (PASSAGES) conduit dans le cadre du programme DIVA 3 « Action publique, Agriculture et Biodiversité » du Ministère en charge de l'écologie

- les coteaux font la transition entre la plaine et la montagne. Les prairies, qui y sont largement représentées, sont utilisées pour l'élevage (bovin et ovin) basé sur des systèmes herbagers. Cette zone, soumise également à une certaine pression urbaine, est affectée par la déprise agricole se traduisant notamment par l'enfrichement des prés et le développement de la forêt.

Ainsi, ce terrain d'étude offre la possibilité d'étudier la confrontation entre des enjeux environnementaux et des questions foncières liées à la périurbanisation. Il présente en outre une diversité de systèmes de production. La zone plus particulièrement retenue pour l'étude comporte 9 communes du Haut-Grésivaudan, à une quarantaine de kilomètres de Grenoble. Elle a été sélectionnée pour ses intérêts par rapport à la thématique étudiée, notamment : présence de nombreux éléments semi-naturels du paysage, diversité de l'agriculture, influences périurbaines, enjeux environnementaux.

3. L'enquête auprès d'exploitants agricoles

L'enquête a consisté en des entretiens semi-directifs approfondis au cours desquels l'exploitant a décrit ses pratiques sur les éléments semi-naturels de son exploitation, ainsi que sa vision de la nature et du paysage. Les aspects fonciers ont été abordés de manière transversale au cours des entretiens : lors de la présentation générale de l'exploitation, et dans le discours des exploitants sur les raisons de leurs pratiques et de leurs stratégies, sur le contexte territorial de leur exploitation, sur les enjeux locaux de l'agriculture. Chaque entretien, d'une durée d'environ 1,5 heure, a été enregistré afin de permettre l'analyse du discours de l'exploitant.

Au sein de chaque entretien, nous avons plus particulièrement analysé les propos des exploitants relatifs au foncier, ceux concernant leurs pratiques sur les éléments semi-naturels de leur exploitation, ainsi que ceux faisant référence aux corridors biologiques et au paysage. Nous avons cherché à comprendre en quoi les pratiques, les stratégies et les attitudes des exploitants vis-à-vis des éléments semi-naturels pouvaient être liées à la question foncière, qu'il s'agisse du statut de leurs parcelles ou du contexte territorial.

Vingt entretiens ont été menés auprès d'exploitants agricoles choisis afin de rendre de compte de la diversité de l'agriculture de la vallée du Grésivaudan. Les orientations technico-économiques dominantes des exploitations enquêtées sont l'élevage dans 10 cas (bovin, ovin ou caprin allaitant), les grandes cultures (céréales, tabac) dans 3 cas, l'arboriculture fruitière (3 cas), la nuciculture (3 cas) et le maraîchage (1 cas). Les surfaces agricoles utilisées s'échelonnent de 2 à 200 ha. La figure 1 présente la localisation des parcelles des exploitations enquêtées et l'occupation du sol correspondante.

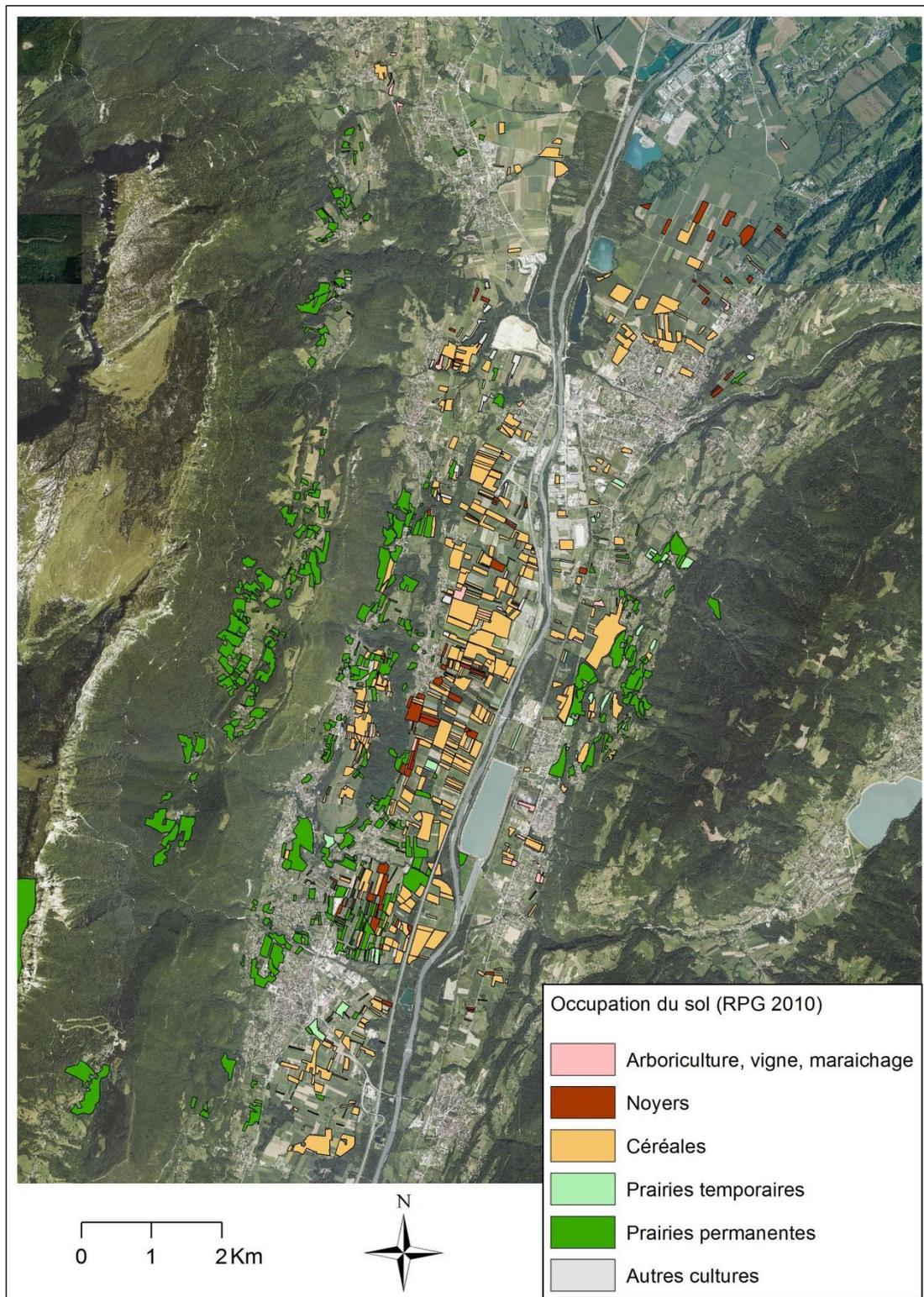


Figure 1 : Localisation de l'ensemble des exploitations agricoles enquêtées et occupation du sol en 2010 (Sources : BDOrtho, 2010 ; RPG 2010 ; réalisation Sabine Girard, 2014)

Résultats

Nos résultats montrent que plusieurs facteurs liés au foncier influencent la présence d'éléments semi-naturels dans les exploitations agricoles, ainsi que les pratiques de gestion et

d'entretien de ces éléments par les agriculteurs. Certains facteurs font référence à des caractéristiques internes des exploitations (configuration spatiale, statut foncier des parcelles). D'autres sont en relation avec le contexte territorial des exploitations : ils mettent en jeu les perceptions des agriculteurs vis-à-vis de leur environnement, et notamment du contexte périurbain, et traduisent certaines difficultés de cohabitation entre monde urbain et monde agricole.

1. Caractéristiques internes des exploitations agricoles : des impacts sur les éléments semi-naturels et sur les pratiques des agriculteurs

1.1 Configuration spatiale des exploitations agricoles

1.1.1 – Taille des parcelles

L'histoire foncière locale se traduit par une présence plus ou moins importante d'éléments semi-naturels dans les exploitations agricoles. Ainsi, un agriculteur signale qu'un remembrement réalisé antérieurement à sa propre installation a conduit à une raréfaction des éléments semi-naturels du paysage sur son exploitation: *« Ça a été remembré, ces parcelles. (...) en 77 je crois, je n'étais pas encore installé. Comme c'était pas mal humide, y'avait pas mal de fossés, de bouts de haies. (...) ça avait déjà été déboisé auparavant »*. Au-delà de la suppression de fossés et de haies, les remembrements ont permis d'agrandir les parcelles en vue de faciliter la mécanisation du travail agricole et sa productivité. Certains agriculteurs qui n'ont pas bénéficié de remembrement s'en plaignent *« Toutes ces haies, c'est sûr elles y seraient pas, ça ferait d'un seul tenant ! (...) Plus les parcelles sont grandes, mieux c'est »*.

A l'inverse, la petite taille des parcelles inquiète certains agriculteurs dans la perspective d'un corridor biologique et du rétablissement éventuel de haies : *« c'est tout du petit parcellaire, (...) si on nous dit on va faire un corridor biologique qui passe ici, si on a 20m de corridor biologique qui passe au milieu, la parcelle elle fait 40m, elle vaut plus rien ! Le parcellaire n'est pas adapté à ce genre de rétablissement de corridor biologique ! »*².

1.1.2 – Une gestion différenciée des éléments semi-naturels selon leur localisation

La configuration spatiale d'une exploitation résulte de décisions foncières prises tout au long de son histoire par l'exploitant et ses prédécesseurs. La localisation des parcelles est l'un des éléments qui conditionne les modalités d'entretien des éléments semi-naturels. Ainsi, sur les coteaux, les zones les plus pentues sont soit abandonnées à la forêt, soit entretenues de façon privilégiée par les animaux d'élevage. Les prairies les plus accessibles sont fauchées et/ou pâturées. Certains éleveurs s'appuient particulièrement sur les moutons et les chèvres pour assurer le débroussaillage des prairies et de leurs abords, ou encore l'entretien des bois : *« Où les machines ne peuvent pas aller dans les bois, tout ça, les brebis font un travail inimaginable ! ça réouvre les bois, on peut circuler dans un bois qu'avant on pouvait pas circuler. Les chèvres aussi font du bon travail »*. La pente et les distances à parcourir peuvent constituer des facteurs limitants à l'entretien des haies ou des lisières de bois, en raison du temps nécessaire et de la pénibilité du travail. Elles peuvent aussi conduire les exploitants à privilégier un traitement chimique des haies et des broussailles pour limiter les coupes et ne pas laisser les prairies s'embroussailler : *« Quand y'a des épines, ben quand c'est en coteau et*

² Cette remarque témoigne peut-être aussi d'une méconnaissance du dispositif et du rôle que peut y prendre l'agriculture.

qu'on peut pas passer avec un tracteur et un broyeur, alors on prend une pompe à dos et on arrose les épines et puis on les coupe, les petites ronces ».

1.2 Le statut foncier des parcelles

Dans notre échantillon, les exploitants ont des parts très diverses de leurs terres en location (de 0 à 100%). Les éléments semi-naturels peuvent se situer sur ou autour des parcelles en location : les décisions concernant leur gestion et leur entretien ne dépendent alors pas seulement de l'agriculteur locataire mais aussi du propriétaire.

1.2.1 – Conservation et entretien des éléments semi-naturels selon les souhaits du propriétaire

La plupart des exploitants interrogés invoquent la volonté des propriétaires de conserver les haies, les arbres isolés ou les bois : *« Les haies qui sont en place on les conserve (...) parce que souvent c'est au propriétaire »*. Dans certains cas, cette obligation est vécue comme une contrainte : *« Tant qu'on n'est pas propriétaire, c'est pas facile »*. Les agriculteurs évoquent alors les inconvénients que cela leur occasionne dans leur activité productive : ombre qui perturbe la pousse des cultures voisines, humidité qui favorise l'apparition de maladies, gêne pour le passage des engins agricoles. Dans d'autres cas, le maintien d'une haie procure en fait un avantage à l'exploitant : *« ça fait de l'ombre pour l'été, les vaches elles vont toutes se coucher sous les arbres là... c'est pas plus mal. »*

Pour l'entretien des éléments semi-naturels, les agriculteurs font également souvent référence aux attentes des propriétaires. Ils utilisent le registre de la propreté et du nettoyage pour décrire leurs pratiques. Cela peut concerner les prairies : *« Quand on loue des prés faut que ça soit bien nettoyé, que ça soit toujours assez propre »*, mais aussi les bordures de bois : *« Faire les bordures de bois, pour pas qu'il gagne. C'est souvent les demandes des propriétaires »*. Certains agriculteurs déplorent de ne pas être autorisés à entretenir suffisamment les haies : *« Ce qu'il faudrait c'est qu'on puisse les entretenir, et ça on n'a pas le droit. Couper des arbres, en laisser pousser d'autres... Les haies sont protégées, y'a des gens qui tiennent beaucoup aux haies »*. Ils invoquent là encore les contraintes induites dans leur activité productive.

Les exigences des propriétaires, même si elles font l'objet de critiques, semblent rarement remises en cause ou transgressées par les exploitants locataires, qu'il s'agisse de conserver des éléments semi-naturels ou de les entretenir, et même si ces exigences leur procurent des contraintes. Le respect des souhaits des propriétaires fonciers peut être rapproché du « jeu » qui s'établit entre les agriculteurs et leurs propriétaires dans les zones où la concurrence entre agriculteurs pour l'accès à la terre est vive : un exploitant, s'il veut augmenter ses chances de conserver ses locations ou d'en obtenir de nouvelles, doit faire preuve de son professionnalisme et fournir une bonne image de lui-même et de son travail, comme cela avait été remarqué dans d'autres travaux sur les stratégies foncières des agriculteurs en contexte périurbain (Alavoine-Mornas, Léger, 2012). C'est ainsi qu'un exploitant insiste sur la nécessité de maintenir « propres » les parcelles en location : *« Autour de mes parcelles j'aime bien que ça soit propre, comme ça on voit tout de suite comment on est »*.

Lorsqu'ils ne sont pas propriétaires des haies ou des bois, et sans demande précise du propriétaire, certains exploitants réalisent un entretien minimum, en général limité à l'élagage des branches qui gênent le passage des tracteurs ou qui font de l'ombre aux cultures voisines.

L'argument avancé pour justifier cet entretien minimum est le temps nécessaire et/ou le coût de cet entretien s'il doit être délégué à une entreprise : « *Ça prend du temps (...) mais on essaye d'en faire un peu chaque année pour y tenir propre* ».

1.2.2 – Fermage et choix de culture

Le choix de localisation des cultures par l'agriculteur n'est pas indépendant du statut foncier des parcelles. De façon générale, les exploitants agricoles installent les cultures pérennes préférentiellement sur les terres qu'ils ont en propriété, parfois sur des parcelles en fermage. On trouve donc sur les parcelles en location surtout des grandes cultures, quelques prairies permanentes ou temporaires, et des cultures maraichères.

Cependant, le choix d'implantation d'une culture sur une parcelle en location peut intéresser à la fois l'exploitant et son propriétaire :

- l'exploitant en raison de la rentabilité attendue pour cette culture : par exemple dans le Grésivaudan, la noix peut être valorisée en AOP (appellation d'origine protégée) « noix de Grenoble » ;
- le propriétaire en raison du montant du fermage associé, comme le note un exploitant : « *Chez nous dans la vallée, une bonne terre à maïs c'est 150€ le fermage et dans la noix, le fermage c'est 1000€* ».

Ainsi, d'après certains agriculteurs interrogés, un propriétaire aurait tendance à donner priorité, pour la location, à un exploitant s'engageant à planter des noyers. « *J'ai payé les plants quand je les ai plantés, et le propriétaire il est bien content, j'ai mis de la valeur à sa parcelle* », explique un exploitant. Ce facteur, parmi d'autres, contribuerait donc au développement important de la nuciculture³. Il se pose alors la question des effets du développement des cultures de noyers sur la biodiversité, et parmi les agriculteurs rencontrés, les avis divergent. Pour une agricultrice, les cultures de noyers sont peu favorables au passage des animaux sauvages : « *les sangliers, les chevreuils qui veulent passer, ils vont pas passer au niveau d'une noyeraie ! ils vont passer plus facilement par le champ de maïs !* », car sous les noyers : « *y'a deux trois pissenlits, y'a rien d'autre* ». A l'inverse, un exploitant estime que divers animaux profitent de ses noyeraies : « *les lièvres (...), ils aiment bien venir sous les noyers, y'a pas trop d'herbe* ». Ce même exploitant évoque aussi la présence des oiseaux car « *comme les noyers c'est enherbé et qu'on broie les feuilles, (...) on arrive à faire une couche d'humus assez conséquente (...) donc y'a beaucoup de vers de terre* ».

La double attractivité de la culture de noyers, pour les agriculteurs et pour les propriétaires fonciers, pourrait aussi aider au maintien de la vocation agricole des terres, et contribuer ainsi à garder à ces espaces agricoles un rôle de rempart contre le développement de l'urbanisation, avec un effet potentiellement favorable à la biodiversité, en fonction des méthodes de culture.

2. L'influence du contexte territorial : dualisme du développement périurbain et de la déprise agricole

2.1 – Concurrence pour l'usage des sols

³ La culture des noyers s'est fortement développée ces dernières années en Isère : 7500 ha sont consacrés aux noyers en 2010, contre 6600 en 2000, soit une augmentation de près de 14% en 10 ans, suivie entre 2010 et 2011 d'une augmentation de 15% (Agreste, 2011).

2.1.1 – Projets d'aménagement et incertitudes sur le foncier : un frein à l'entretien des éléments semi-naturels

La multiplication des projets d'aménagement (logements, routes, zones d'activité...) est l'une des caractéristiques des espaces périurbains. Ces projets ont des impacts sur le foncier agricole par l'emprise qu'ils peuvent avoir sur les terres cultivées. C'est ce que regrette un des agriculteurs interrogés : « *Nous, ils nous ont piqué au rond-point une parcelle de 7 ha pour faire de la zone d'activité, ils ont créé un rond-point et ils ont englobé là, ils ont acheté toutes ces parcelles* ». Les projets d'aménagement engendrent en outre des incertitudes pour les agriculteurs en amont de leur réalisation : « *ils nous mettent dehors du jour au lendemain* », se plaint un exploitant à propos des projets d'aménagement au niveau communal. Dans ces conditions il devient difficile pour les exploitants d'envisager des stratégies de moyen ou de long terme sur leur exploitation. Il s'y ajoute l'éventualité de changement d'affectation des terres qui conduit les propriétaires fonciers à éviter de s'engager dans des baux écrits, afin de garder la possibilité de reprendre la main sur leurs terrains et les vendre en tant que terrains constructibles. C'est ce que notent certains agriculteurs enquêtés : « *Les gens signent rarement un bail. Ils n'aiment pas ça, s'engager* ».

Or, sans certitude sur l'avenir des terres, les agriculteurs hésitent à s'engager dans des actions environnementales, ainsi que le soulignent certains d'entre eux : « *Je me suis pas inscrit parce qu'il faut s'engager pour 5 ou 7 ans, parce que comme c'est un bail verbal, si l'année prochaine je me fais encore enlever des prés... L'année dernière je me suis encore fait enlever un hectare parce que les gens me l'ont repris, et si je rentre là-dedans, ben comment je fais ?* » ou encore : « *Pour les MAE, ils disent 'faut rester locataires la durée du contrat'. Mais ça ne dépend pas de nous ! [...] Dans la vallée y'a très peu de baux, c'est verbal* ». Ils ne souhaitent pas non plus investir de temps ni d'argent dans l'entretien d'éléments semi-naturels dont ils ne sont pas propriétaires et qui ne feront peut-être plus partie de leur exploitation dans quelques années.

2.1.2 – Les usages de loisir

La concurrence pour l'usage des sols, particulièrement vive en contexte périurbain, ne permet pas toujours aux agriculteurs de rivaliser avec d'autres acteurs de l'espace pour l'acquisition ou la location des terres. C'est ce qu'expriment certains agriculteurs interrogés à propos des centres équestres : « *Les gens qui ont des chevaux : ils surlouent, à un prix très élevé, nous on peut pas suivre* ». Cela empêche certains exploitants d'agrandir leur exploitation : « *C'est pas de grosses surfaces, mais des fois ça nous arrangerait bien* ». Le même problème est évoqué à propos des fédérations de chasse : « *Les chasseurs ils ont trouvé pas mal d'argent, ils achetaient plein de terrains partout. Tous les paysans étaient contre, ils paient le double de ce que ça valait aux gens* ».

La manière dont les terres sont entretenues par un centre équestre peut alors différer de la manière d'exploiter les prairies par des agriculteurs. Du point de vue d'un agriculteur : « *Ils [un centre équestre] ont repris des prés à des agriculteurs qui entretenaient super bien les prés, mais là c'est un vrai désastre, dans quelques années on saura même plus ce que c'est des prés* ». Mais il reste à savoir si l'exploitation des terrains par des centres équestres ou par des sociétés de chasse est plus ou moins favorable à la biodiversité et au maintien d'éléments semi-naturels, question à laquelle notre enquête ne permet pas de répondre.

2.2 - L'influence du contexte territorial sur les perceptions des agriculteurs vis-à-vis des corridors biologiques

2.2.1 - Périurbanisation et déprise agricole : des menaces pour l'agriculture

Les agriculteurs interrogés perçoivent la périurbanisation et la déprise agricole comme des menaces pour leur activité. Certains se sentent pris en tenaille entre d'un côté l'urbanisation qui se développe en plaine, et de l'autre, les bois qui gagnent sur les coteaux : « *Tout ce qui a pu se construire, ça s'est construit. Des villas. Le reste c'est le bois qui a pris* ». Plusieurs agriculteurs font part de leur inquiétude sur l'avenir du territoire : les plus âgés ne pensent pas avoir de repreneurs et craignent qu'après eux, personne n'assure l'entretien des coteaux qui seraient alors livrés à l'avancée des bois et des friches ; d'autres craignent la poursuite de l'urbanisation, notamment le développement des zones d'activité, des zones commerciales, des villas.

2.2.2 – Préserver les paysages et la biodiversité grâce à l'agriculture

Face à ce contexte territorial marqué par la périurbanisation et la déprise agricole, certains exploitants rencontrés estiment qu'ils sont les garants de la préservation du paysage et de la biodiversité. Pour eux, l'agriculture, par sa seule présence, aide à contenir l'avancée de l'urbanisation : « *Tant qu'on exploite, on préserve, on maintient, on maîtrise un peu* » explique un agriculteur qui insiste sur l'importance du foncier en tant qu'outil de travail et en tant que patrimoine à transmettre : « *Tant qu'on est propriétaires de nos terrains on maîtrise, en général on n'est pas là pour le vendre au béton. On a quand même des enfants derrière, faut quand même leur laisser quelque chose !* ». Un autre estime : « *si on y cultivait pas, (...) on aurait peut-être encore développé les villas un peu plus vite* ». L'urbanisation est accusée par certains exploitants de détruire la nature : « *le développement, les infrastructures... aujourd'hui c'est ce qui tue la nature ! je pense pas que ce soit l'agriculteur !* ».

Mais plusieurs agriculteurs interrogés estiment que leur rôle de protection de la nature face au développement de l'urbanisation est de plus en plus difficile à jouer, en raison des difficultés économiques qu'ils connaissent aujourd'hui : « *le problème, c'est qu'avant les paysans faisaient tout pour garder leurs terres et pouvoir les transmettre. Maintenant ils ne s'en sortent plus financièrement, donc si un bout de terre devient constructible, ils vendent* ».

Sur les coteaux, l'enjeu, pour certains agriculteurs, est avant tout de maintenir un paysage ouvert et bien entretenu, « *propre* », face à l'avancée du bois et des broussailles dans les zones de coteaux sujettes à la déprise : « *La campagne, sans paysans, y'aurait que du bois, le bois serait ici, en bas ça serait pareil, ça serait que des épines et des friches* ». Certains sont sensibles à un paysage qu'ils contribuent à rendre, ou garder, esthétique : « *Tant que c'est pas inculte, ça reste propre, ça reste net quoi ! ça contribue à un paysage esthétique* ». C'est aussi l'image donnée aux « autres » par ce paysage qui est en jeu, un paysage dont ils estiment faire partie intégrante : « *Oui les bêtes dans les prés c'est joli ! Et puis nous, quand on se promène en tracteur, pour les gens qui se promènent, c'est beau de voir un paysan qui travaille !* »

2.2.3 – Une défiance vis-à-vis de l'action publique : où la gouvernance foncière rejoint la gouvernance environnementale

La menace pour l'agriculture constituée par la déprise agricole et l'enfrichement est surtout vécue comme une conséquence de l'évolution du secteur agricole. En revanche, l'étalement urbain aux dépens des espaces agricoles est considéré par certains exploitants comme la conséquence du manque d'intérêt porté à l'agriculture par les élus locaux : « *On n'est plus un obstacle au développement ! C'est sûr, pour eux, [l'agriculture] ça rapporte rien !* ». Ces agriculteurs déplorent la pression foncière existante : « *On a une grosse pression foncière, nos élus sont à fond sur... tout ce qui leur appartient en terrain, tout ce qui est propriété de la commune, si ça peut partir en béton ils y vont !* ». C'est donc la gouvernance foncière du territoire qui est ici mise en cause par ces exploitants. Mais chez certains agriculteurs, le ressentiment à l'égard des acteurs publics s'étend aux démarches environnementales telles que les corridors biologiques : ces derniers leur apparaissent comme des projets d'aménagement supplémentaires risquant d'être défavorables à l'activité agricole, ou, plus simplement, comme un nouveau facteur d'incertitude sur leur avenir.

Parmi les agriculteurs interrogés, près des trois-quarts ont entendu parler des corridors biologiques, soit dans le cadre du dispositif de la Trame Verte, soit le plus souvent, du projet « Couloirs de Vie » du Conseil général de l'Isère⁴. Selon les cas, leur exploitation ou celle d'un collègue est concernée par le tracé d'un corridor ; ou bien ils ont remarqué les aménagements réalisés le long des routes par le Conseil Général (crapauducs, détecteurs de faune) ou encore ils ont été touchés par la communication réalisée autour de ce projet, ou ont même été sollicités directement par le Conseil Général.

En dehors de rares avis positifs, les réactions des agriculteurs enquêtés à propos des corridors biologiques sont de trois types. Certaines remarques témoignent d'une connaissance incertaine du dispositif et d'inquiétudes vagues sur les conséquences que pourraient avoir les corridors sur leurs exploitations, que ce soit sur le plan du foncier ou sur leurs pratiques. Un exploitant fait ainsi part de ses doutes : « *d'après ce qu'ils disent ça va nous protéger plutôt de l'urbanisme, après je suis pas sûr, il faudrait pas que viennent des règles draconiennes dans ces couloirs* ».

D'autres remarques se font plus précises et plus critiques : « *A l'avenir oui, je crains qu'ils se rendent propriétaires du foncier, le Conseil Général* ». En plus de la perte d'autonomie sur leur foncier voire de l'expropriation, certains exploitants redoutent la mise en place d'obligations concernant leurs pratiques : « *Ils pourraient interdire les désherbants, on ne sait pas. Imposer des pratiques, un cahier des charges* » ou encore : « *j'ai peur qu'ils me mettent des contraintes, au niveau environnemental, les traitements, même la bouillie bordelaise...* ». Un agriculteur estime que l'existence d'un corridor est une entrave à son activité productive agricole : « *Tu peux rien clore ! Nous on se fait piquer des noix, y'en a qui se font piquer des pommes, si demain on veut clore nos parcelles, on ne peut pas. [...] Si je veux construire un bâtiment, je ne peux pas* ».

Enfin, plusieurs exploitants font part de leur incompréhension face à certaines réalisations telles que les détecteurs de faune ou les crapauducs, qui leur paraissent souvent déconnectées de leurs propres préoccupations et surtout, de leur propre vision de la nature et des animaux sauvages. Par exemple, certains vivent mal la mise en place des détecteurs de faune : ceux-ci visent à protéger la grande faune, parmi laquelle le sanglier, qui est assez unanimement

⁴ Projet impulsé par le Conseil Général de l'Isère et visant à reconstituer des continuités écologiques, notamment par la mise en place de passages à faune sur les routes ou des replantations de haies.

accusé de détériorer leurs cultures : « *les sangliers nous font des gros dégâts dans les parcelles de maïs* ».

Bien sûr, l'enquête fait apparaître des différences de perception entre agriculteurs, des seuils de tolérance différents vis-à-vis de la faune sauvage, des avis parfois divergents face aux corridors biologiques. Mais on constate que dans divers cas, au-delà de la pression foncière, le contexte périurbain génère aussi des incompréhensions entre les usagers urbains du territoire et les usagers agricoles : des usagers dont les points de vue s'opposent à la fois sur le développement territorial et sur la manière de considérer la biodiversité et sa préservation.

Discussion

1 – Des liens entre foncier agricole et continuités écologiques : la gouvernance foncière territoriale en question

Notre recherche fait apparaître que la question foncière influence les pratiques de gestion et d'entretien des éléments semi-naturels par les agriculteurs, notamment le statut foncier des parcelles et la configuration spatiale de l'exploitation agricole, fruits à la fois de l'histoire de l'exploitation et de celle du territoire. Toutes les localisations d'éléments semi-naturels ne se valent pas aux yeux des agriculteurs, et leurs pratiques sur ces éléments sont donc différenciées, tant pour des raisons techniques que pour des raisons liées au foncier.

Les agriculteurs rencontrés font aussi ressortir que lorsqu'ils sont locataires d'une parcelle, ils sont tenus de respecter les exigences de leurs propriétaires quant à la gestion et l'entretien des haies, des bois ou des arbres isolés. Dans les cas rencontrés, il semblerait que la volonté des propriétaires fonciers aille globalement dans le sens d'une conservation de ces éléments, dans un esprit de préservation du patrimoine paysager, ce qui aurait donc a priori un effet positif sur le maintien d'éléments semi-naturels susceptibles de constituer une trame verte. Mais ce point mériterait d'être précisé, par le biais notamment d'enquêtes auprès des propriétaires fonciers.

Les tensions autour du foncier agricole se manifestent particulièrement fortement dans le terrain d'étude retenu, du fait de la coexistence d'un contexte périurbain en plaine et de la déprise agricole sur les coteaux. Le ressenti des agriculteurs présente bien sûr des variations, en fonction de la localisation et de la configuration spatiale de l'exploitation, en fonction du système de production, en fonction du mode de faire-valoir des parcelles, mais aussi en fonction de l'agriculteur lui-même, de son histoire, de sa famille, des réseaux professionnels ou sociaux dans lesquels il est intégré.

La confrontation des agriculteurs avec le contexte périurbain semble influencer nettement leur perception de l'action publique. Sur le plan du foncier, le développement de l'urbanisation est pour beaucoup vécu comme une menace à la survie de leurs exploitations, soit directement par les emprises réalisées sur des terres agricoles pour des projets d'aménagement, soit indirectement par l'incertitude sur le devenir de leurs terres, comme l'ont déjà noté Léger et al. (2011). Est ainsi questionnée la gouvernance foncière du territoire, que les agriculteurs vivent souvent comme un manque de considération de l'activité agricole productive par les élus (Alavoine-Mornas, Léger, 2012). Ceci amène à s'interroger sur la façon dont l'agriculture peut s'intégrer dans des projets de territoire où les logiques d'aménagement dépassent les problématiques agricoles (Giusepelli, 2005), alors même que la

multifonctionnalité de l'agriculture connaît un regain d'intérêt en raison du rôle qu'elle peut jouer dans les trames vertes. La prise en compte de ce dispositif à l'échelon communal et la volonté de promouvoir des continuités écologiques peuvent en effet se trouver en confrontation avec le projet de territoire global de la commune (Cormerais-Thomin et Bertrand, 2013)

2 –Continuités écologiques : une confrontation entre préoccupations urbaines et intérêts agricoles

Parmi les agriculteurs que nous avons enquêtés, beaucoup ont entendu parler des corridors biologiques. Cette démarche suscite de la part de certains des inquiétudes, voire des oppositions. Ce sont de nouvelles emprises sur leur foncier qu'ils craignent – emprises qui viendraient s'ajouter à celles qu'ils subissent et redoutent du fait du développement de l'urbanisation – ou bien des contraintes sur leurs pratiques, qui réduiraient leur liberté d'action au sein de leur exploitation et compliqueraient l'exercice de leur activité productive agricole.

Certains évoquent aussi, de façon concrète, les inconvénients que peuvent présenter les éléments semi-naturels, notamment les haies, par rapport à leur activité productive, et les difficultés liées à leur entretien. D'autres estiment qu'il y a inadéquation entre les tracés des corridors biologiques et les passages d'animaux qu'ils observent. Cela ne signifie pas que les agriculteurs soient hostiles à la biodiversité ni à sa préservation : certains apprécient la vue d'un chevreuil ou d'un lièvre, d'autres pensent que les haies peuvent héberger des auxiliaires des cultures, d'autres encore sont sensibles à l'esthétique d'une haie, d'une prairie fleurie ou d'un arbre isolé... L'appréciation de la biodiversité et des éléments semi-naturels du paysage se fait donc au travers de critères très divers qui dépassent largement les seuls critères technico-économiques. Notre enquête fait cependant apparaître qu'il existe des différences de perception entre agriculteurs (Girard, Alavoine-Mornas, 2014) et que, parfois, des seuils de tolérance interviennent dans leur acceptation de la présence de la faune sauvage comme dans leur perception des éléments semi-naturels du paysage.

Certaines critiques exprimées à l'encontre des corridors biologiques traduisent le décalage de représentations de la nature et de la biodiversité entre urbains et agriculteurs. Alors qu'en contexte périurbain la proximité géographique entre la ville et la campagne s'accroît, la distance culturelle entre les deux ne se réduit pas (Vidal, 2011). Les agriculteurs se sentent incompris, et si les citadins côtoient la campagne pour leurs loisirs ou y habitent, beaucoup ont perdu tout lien familial avec le monde rural, et l'on observe une différence culturelle entre « gens des villes et gens du lieu » (Mauz, Rémy, 2004). Certains agriculteurs rencontrés s'estiment les garants du patrimoine paysager et de la biodiversité locale, en tant qu'habitants et utilisateurs « historiques » des lieux : ils rappellent leur rôle dans le façonnement et l'entretien de la nature. Certains se sentent alors en décalage avec les perceptions et les objectifs des « néoruraux » qui sont souvent peu familiers de leur nouveau cadre de vie (Roullier, 2011) et entendent pourtant s'impliquer dans le territoire et la protection de son patrimoine naturel et culturel. La biodiversité vue, vécue, pensée par les élus territoriaux, les nouveaux habitants ou les promeneurs, peut différer de celle qui fait le quotidien des agriculteurs. Les uns voient le sanglier comme un animal à protéger de l'écrasement sur les routes, les autres le considèrent souvent comme un nuisible qui détruit les cultures et qu'il faudrait éliminer. Ceci rejoint les résultats de Billaud et Steyaert (2004) qui constatent que le

monde de l'agriculture et celui de la conservation de la nature diffèrent par leurs valeurs, leurs normes et les connaissances qui légitiment leurs activités.

La majorité des agriculteurs que nous avons rencontrés souhaitent en fait que soit reconnu et respecté leur rôle effectif dans la gestion de l'espace et la préservation des paysages. Protéger le foncier agricole leur paraît alors la condition première au maintien de continuités écologiques auxquelles ils estiment contribuer par leur activité. Ils veulent aussi que soient prises en compte les réalités de leur activité productive. Ainsi, la protection d'une grenouille paraît à certains bien insignifiante par rapport à leurs contraintes économiques, et pire encore, l'intérêt porté à la protection des sangliers est vécue par certains comme une véritable provocation, ou pour le moins, comme un manque de réalisme, compte tenu des dégâts provoqués par ces animaux sur leurs cultures.

3 – Une étude exploratoire à affiner

Les analyses que nous avons menées restent exploratoires. Au travers des enquêtes réalisées auprès d'exploitants agricoles, deux questions sont apparues récurrentes dans les propos des agriculteurs. D'une part, la question foncière intervient à de nombreuses reprises pour expliquer les raisons de leurs pratiques de gestion et d'entretien des éléments semi-naturels de leurs exploitations. D'autre part, le contexte territorial semble fournir des éléments d'explication des attitudes et des perceptions des agriculteurs non seulement vis-à-vis du foncier, mais aussi vis-à-vis des démarches de préservation de la biodiversité et des corridors biologiques. La périurbanisation exacerbe les tensions autour du foncier agricole, et semble également influencer la vision qu'ont les agriculteurs de leur rôle dans la préservation du paysage. La cohabitation entre urbains et agriculteurs, l'imbrication entre espaces agricoles et espaces urbanisés, la concurrence entre des usages différents de la terre, conduisent aussi à la confrontation de visions différentes de la biodiversité et de sa protection. Des enquêtes complémentaires seraient utiles pour affiner ces résultats, en particulier dans d'autres terrains d'étude marqués par des spécificités différentes. L'appréciation plus précise des impacts de la question foncière sur la mise en œuvre des trames vertes nécessiterait également des enquêtes auprès des propriétaires fonciers ainsi qu'auprès d'élus locaux et d'acteurs institutionnels.

Conclusion

La mise en œuvre de la Trame Verte interroge les pratiques des agriculteurs concernant la gestion et l'entretien des éléments semi-naturels : celles qu'ils appliquent actuellement, et celles auxquelles ils pourraient être incités par le dispositif. Le travail réalisé souligne le rôle de la question foncière dans les pratiques et les représentations des agriculteurs vis-à-vis des éléments semi-naturels et de la biodiversité. Il montre également les tensions particulières qui peuvent naître dans les espaces périurbains autour de la notion de corridor biologique, tant pour des raisons liées au foncier que du fait de différences de visions et de perceptions entre urbains et agriculteurs à propos de la biodiversité et des corridors biologiques.

Ces résultats suggèrent que l'implication des agriculteurs dans la mise en œuvre de la Trame Verte pourrait être améliorée par une prise en compte de la question foncière dans ses multiples dimensions, non seulement à l'échelle de l'exploitation agricole mais aussi à celle du territoire. Cela invite à une gouvernance foncière territoriale adaptée, prenant en compte les réalités et les contraintes de l'activité agricole mais aussi la manière dont les agriculteurs perçoivent leur contexte territorial.

Bibliographie

Agreste Rhône-Alpes (2010) – Enquête sur l'utilisation du territoire 2006 à 2009. Toujours moins d'espace agricole. N°121, décembre 2010, 4 p.

Agreste Rhône-Alpes (2011) – Recensement agricole 2010 : premiers résultats en Isère. N°129, novembre 2011, 4 p.

Alavoine-Mornas F., Léger C. (2012) - Comment améliorer la prise en compte des agriculteurs dans la gouvernance foncière territoriale ? Symposium PSDR « *Les chemins du développement territorial* », Clermont-Ferrand (France), 19-21 juin 2012

Billaud J.P., Steyaert P. (2004) – Agriculture et conservation de la nature: raisons et conditions d'une nécessaire co-construction entre acteurs. Fourrages (2004), 179, p. 393-406

Cormerais-Thomin R., Bertrand N. (2013) - La mise en œuvre des corridors écologiques : de la concertation locale à l'inscription foncière communale. Développement durable et territoires. Vol. 4, n°1, avril 2013

Géniaux G., Napoléone C. (2007) – La constructibilité anticipée des terres agricoles. Études foncières, n°125, p.12-14

Germain P., Thareau B. (2010) – Les agriculteurs face à l'urbanisation : préserver l'espace de production agricole. Études foncières n° 145, mai-juin 2010, p.13-17

Girard S., Alavoine-Mornas F. (2014) – Green belts in the hands and minds of farmers: A socio-agronomical approach to farmers' practices. Colloque IFSA 2014, 1^{er} au 4 avril 2014, Berlin.

Giusepelli E. (2005) – L'agriculture dans les zones périurbaines du sillon alpin : une figure de la nature pour les habitants ? Revue de Géographie Alpine, 2005, tome 93, n°4, p. 59-70

Grashof-Bokdam C.J., Van Langevelde F. (2004) – Green veining: landscape determinants of biodiversity in European agricultural landscapes. Landscape Ecology, 20, p. 417-439

Guéringer A. (2013) – Propriété et propriétaires en espace périurbain ou la gouvernance foncière à l'épreuve des logiques privées. Terres agricoles périurbaines : une gouvernance foncière en construction (Bertrand N. coord.), Ed. Quae, 2013, p.37-54

Jarrige F. (2004). Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier. Cahiers Agricultures vol.13, n°1, janvier-février 2004, p.64-74

Léger C., Alavoine-Mornas F., Lanquetin J. (2011). Effets des grands projets d'aménagement sur les dynamiques des exploitations agricoles périurbaines. Colloque « *Dynamiques des espaces ruraux et périurbains* », Université d'Evry, 27-28 octobre 2011

Léger C., Alavoine-Mornas (2013) – Les logiques foncières des agriculteurs dans un contexte périurbain : subir ou réagir ? Terres agricoles périurbaines : une gouvernance foncière en construction (Bertrand N. coord.), Ed. Quae, 2013, p.199-218

Le Roux X., Barbault R., Baudry J., Burel F., Doussan I., Garnier E., Herzog F., Lavorel S., Lifran R., Roger-Estrade J., Sarthou J.P., Trommetter M. (éditeurs), 2008. Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France)

Mauz I., Rémy J. (2004) – Biodiversités et agriculteurs des Alpes du Nord. Fourrages (2004), 179, p. 295-306

Plantureux, S., Pottier, E., Carrère P. (2012). La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ? Fourrages, 211, 181-193.

Roullier C. (2011) – Focus - Qui sont les néoruraux ? Informations sociales, 2011/2, n°164, p.32-35

Thévenet C., Dobremez L., Fleury P., Larrère R. (2006) – Insertion de contrats de biodiversité dans des exploitations agricoles des Alpes du Nord. Fourrages (2006) 188, p.495-510

Vidal R. (2011) – Proximités géographiques et distances culturelles entre la ville et l'agriculture. Projets de paysage, 20/11/2011, www.projetsdepaysage.fr